

Les addictions

Déclaration du groupe de la CGT

La construction de cet avis a rencontré des obstacles divers dont la détermination de son périmètre : toutes les addictions ou les plus préoccupantes; fallait-il traiter des multiples causes qui amènent à des consommations et comportements pathologiques ; aborder les questions du trafic des produits illicites; aller vers un positionnement de dépénalisation de l'usage...

Les choix, auxquels nous adhérons, se sont finalement largement cristallisés sur des préconisations touchant à la prévention primaire et secondaire et à l'éducation, en particulier dans les milieux scolaires et de travail qui relèvent bien du champ de notre institution.

Le fléau des addictions est une réalité avec son cortège de morts prématurées, de mal vie, d'impasses pour notre société tant au plan social qu'en termes de santé. L'usage préoccupant d'anxiolytiques dans notre pays est à mettre en regard avec la consommation d'alcool et de tabac, les chiffres rappelés dans l'avis permettent de prendre la mesure de la catastrophe en cours. Les auditions de professionnels et spécialistes ont mis en lumière les pratiques d'alcoolisation massives notamment des jeunes, voire des très jeunes, en ville comme en campagne, frappant tous les milieux, laissant chaque week-end une partie de notre jeunesse s'autodétruire.

La section a tenté de la façon la plus responsable d'aborder un autre fléau concentré dans l'usage du cannabis. Les éléments fournis par celles et ceux, professionnels de la santé et du social, sont sans appel. La consommation est en progression, avec un usage, le plus élevé d'Europe et la certitude scientifique que cette drogue est un produit dangereux pour la santé physique et psychique, voire de plus en plus dangereux compte tenu de sa teneur désormais élevée en THC (teneur en principe actif). Nous sommes porteurs de la proposition d'organiser un grand débat public sur cette question, solidement documenté.

Nous soutenons le choix fait d'axer l'avis autour de l'urgence de la prévention, de l'accompagnement des victimes, des malades et non la stigmatisation avec la répression pour seule réponse. Une place particulière de propositions a été formulée autour de nouveaux territoires de la prévention dont les lieux de travail qui porte une approche globale des enjeux de santé.

Proposer de voir le travail comme un déterminant de santé en condamnant les pratiques d'organisations du travail indignes, proposer d'inscrire la santé au travail dans une dynamique de santé publique pour enfin parler politique de santé, valoriser l'actions des Instances représentatives du personnel (IRP) au moment où beaucoup agissent pour en réduire le nombre et leurs moyens est salubre. De même que cet appel au maintien des capacités budgétaires des structures d'écoute,

d'aide, de soins est essentiel. Si l'appel à la société fait sens celui de l'implication financière des pouvoirs publics l'est tout autant.

Pour toutes ces raisons le groupe CGT a voté l'avis.